



CAVEAUX
de
L'Amicale d'Anciens de la Légion Etrangère du Vaucluse

La Demande Manuscrite

Mr ou Mme

Date,

(Adresse).....

Téléphone.....

A

**Monsieur le Président,
de l'A.A.L.E. Vaucluse**

O B J E T : Demande d'accès aux caveaux de l'A.A.L.E V

**J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'accès aux caveaux de
l'Amicale des anciens de la Légion étrangère du Vaucluse**

**et ceci en application des conditions qui m'ont été remises par l'A.A.L.E. du
Vaucluse**

En vous demandant, Président, d'accepter mes salutations les plus distinguées.

(Signature)



FICHE de RENSEIGNEMENTS

1-Etat-civil :

N O M :

Prénoms :

Né le : / /19 à :

(Dép. ou Pays)

Situation de famille :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

2-Etats des services :

21- Militaires : (E.S.S. si possible) ou résumé de carrière sur papier libre

22- Civile :

3-Adresses des contacts : (Famille ou amis)

Téléphone :

Adresse courriel :

4-Membre de l'Amicale depuis :

5- DECLARATION SUR L'HONNEUR : (en manuscrite impérativement)

(Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'accès qui m'ont été remises par l'A.A.L.E. du Vaucluse)

Fait à :

le :



1- CONDITIONS :

- Etre ancien légionnaire ou avoir servi dans les rangs de la Légion étrangère
- Etre membre actif de l'Amicale à jour de ses cotisations
- Avoir pris par écrit l'engagement de se faire incinérer au moment du décès, les frais d'obsèques restant à la charge de la famille ou des héritiers (y compris l'ouverture et la fermeture du caveau, gravure de la pierre tombale).
- A défaut de famille contracter une assurance décès au profit de l'AALEV
- N'est accepté aucun ornement (plaques, symboles religieux, fleurs artificielles etc...) Seules des gerbes de fleurs naturelles pourront être déposées par les familles et amis. (à la TOUSSAINT ou Camerone)

2- PROCEDURE :

21- Par l'intéressé :

- Avoir fait en temps opportun une demande écrite au Président de l'amicale
- Remplir une demande de renseignements (à percevoir au bureau)
 - * Etat civil
 - * Renseignements militaires ou civils
 - * Coordonnées de la famille ou des héritiers
 - * Copie **contrat assurance décès** (bénéficiaire AALEV si il n'y a pas d'héritiers)

22- Par le bureau de l'AALE du Vaucluse :

- Etude de la demande et avis du bureau
- Décision du Président
- Enregistrement de la décision et constitution du dossier
- Envoi de la décision à l'intéressé